

Séance ordinaire du 5 août 2013

Procès-verbal



01 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 août

2013, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2013-08-318) - Adoption de l'ordre du jour

2 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2013, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2013-08-319) - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013

3 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et

reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - Administration et législation

4 - Administration et législation

04.01 (2013-08-320) - Approbation du budget révisé 2013 de l'Office municipale d'habitation de Saint-Agapit

4.1 - Approbation du budget révisé 2013 de l'Office municipale d'habitation de Saint-Agapit

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay d'approuver le budget révisé 2013 de l'Office municipale d'habitation de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.02 (2013-08-321) - Demande au MAMROT pour annuler plusieurs soldes résiduares

4.2 - Demande au MAMROT pour annuler plusieurs soldes résiduares

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe A, selon ce qui y était prévu ;

ATTENDU QU' une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

ATTENDU QU' il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

ATTENDU QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Agapit modifie les règlements identifiés à l'annexe A de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe A ;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe A ;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe A. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe A.

QUE la Municipalité de Saint-Agapit informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe A.

QUE la Municipalité de St-Agapit demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe A.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.03 (2013-08-322) - Fermeture du compte épargne avec opération (9513) de la Caisse populaire Saint-Agapit/Saint-Gilles

4.3 - Fermeture du compte épargne avec opération (9513) de la Caisse populaire Saint-Agapit / Saint-Gilles

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à la fermeture du compte épargne avec opérations (9513) de la Caisse populaire Saint-Agapit / Saint-Gilles. D'autoriser la mairesse, Sylvie Fortin Graham ainsi que la directrice générale et secrétaire & trésorière par intérim, Josée Martineau, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit tous documents relatifs à la fermeture du compte épargne avec opérations (9513) de la Caisse populaire Saint-Agapit / Saint-Gilles.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.04 (2013-08-323) - Affectation au compte «Fonds réserves carrières et sablières»

4.4 - Affectation au compte «Fonds réserves carrières et sablières»

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a reçu pour l'année 2013 un montant de 127 622.23 \$ provenant de l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de transférer pour l'année 2013 un montant de 127 622.23 \$ dans le compte « Fonds réserves carrières et sablières ».

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.05 (2013-08-324) - Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2012-2017 du Programme Climat municipalité

4.5 - Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2012-2017 du Programme Climat municipalité

ATTENDU QUE l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisée conformément aux exigences du programme Climat municipalités ;

ATTENDU QUE 10 nouvelles actions découlent de ce plan d'action et que cinq actions ayant été entamées préalablement amèneront des réductions ;

ATTENDU QUE les actions 13 à 22 sont projetées à court terme (2012-2017) ;

ATTENDU QUE le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a adhéré au Programme Climat municipalités du MDDEFP ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, la municipalité de Saint-Agapit doit volontairement adopter une cible de réduction de GES ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse que la municipalité de Saint-Agapit adopte une cible volontaire de réduction de gaz à effet de serre (GES) de 0,01% d'ici la fin de 2017 ainsi que le plan d'action décrit au rapport intitulé « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES -Municipalité de Saint-Agapit, 2012 - 2017».

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.06 (2013-08-325) - Inscription au Colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et au Forum Environnement

4.6 - Inscription au Colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et au Forum Environnement

ATTENDU QUE le Réseau québécois de Villes et Villages en santé organise son colloque annuel ainsi que la Fédération Interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec son forum sur l'environnement ;

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Audesse désire participer au colloque annuel ainsi qu'au forum sur l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'inscrire le conseiller, monsieur Pierre Audesse, au forum sur l'environnement qui aura lieu le 18 septembre 2013 à Drummondville au coût de 224.20 \$ taxes incluses et au colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui aura lieu à Victoriaville les 19 et 20 septembre 2013 au coût de 230 \$ Que les dépenses soient prises au poste budgétaire 02.32000.628 et que les frais inhérents soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05 - Voirie Aqueduc et égout

5 - Voirie Aqueduc et égout

05.01 (2013-08-326) - Pavage de l'emprise municipale en façade du Subway

5.1 - Pavage de l'emprise municipale en façade du Subway

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a reçu une demande de la part de Gestion Réjean Grondin afin de paver l'emprise municipale en façade du Subway pour éviter l'accumulation de pierres sur la chaussée et de nid de poules ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras de paver l'emprise municipale en façade du Subway afin d'éviter l'accumulation de pierres sur la chaussée et de nid de poules. Un montant de 2 000 \$ taxes incluses sera pris au poste budgétaire 02.32000.625.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.02 (2013-08-327) - Dépôt du rapport sur la stratégie québécoise de l'eau potable

5.2 - Dépôt du Rapport sur la stratégie québécoise de l'eau potable

ATTENDU QUE le Directeur des travaux publics, monsieur Gilbert Breton, a présenté au conseil municipal de Saint-Agapit en août 2013, le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.03 (2013-08-328) - Acceptation de la soumission pour l'achat d'un camion

5.3 - Acceptation de la soumission pour l'achat d'un camion

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une soumission aux entreprises Banlieue Ford, Laquerre GM et Suzanne Roy Ford inc. pour

l'achat d'un camion ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a reçu une soumission de la part de l'entreprise Banlieue Ford ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission conforme de l'entreprise Banlieue Ford au coût de 34 779.94 \$ taxes incluses. D'autoriser monsieur Gilbert Breton, directeur des travaux publics, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit les documents pour l'acquisition du camion. Qu'un montant de 11 047.38 \$ taxes incluses soit déduit du coût du camion suite au remboursement des assurances. Que la dépense de 23 732.56 \$ soit prise dans le fond de roulement et remboursable sur une période de 5 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 - Loisirs

6 - Loisirs

06.01 (2013-08-329) - Embauche de Stéphane Lapierre à titre d'homme d'entretien

6.1 - Embauche de Stéphane Lapierre à titre d'homme d'entretien

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'embaucher M. Stéphane Lapierre à titre d'homme d'entretien à temps partiel à l'aréna. Le salaire et les conditions sont établis selon la convention en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.02 (2013-08-330) - Acceptation de la soumission pour le remplacement du tableau d'affichage de menu du restaurant de l'aréna

6.2 - Acceptation de la soumission pour le remplacement du tableau d'affichage de menu du restaurant de l'aréna

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une soumission à l'entreprise Les Enseignes Pala pour l'achat d'un tableau d'affichage de menu du restaurant de l'aréna ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'accepter la soumission de l'entreprise Les Enseignes Pala pour l'achat d'un tableau d'affichage de menu du restaurant de l'aréna au coût de 1 675 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.03 (2013-08-331) - Agrandissement de photographies des joueurs de la LNH avec cadre d'aluminium

6.3 - Agrandissement de photographies des joueurs de la LNH avec cadre d'aluminium

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une soumission à l'entreprise Les Enseignes Pala pour l'agrandissement (3 pieds par 4 pieds) pour l'affichage de photographies de Philippe Boucher, Antoine Vermette et de David Desharnais pour accompagner les gilets qui seront affichés dans les encadrements ;

ATTENDU QUE ce projet soulignera le fait que ces athlètes de haut niveau proviennent de notre milieu et illustrera notre fierté locale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'accepter la soumission de l'entreprise Les Enseignes Pala au coût de 525 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.04 (2013-08-332) - Dons Desjardins aux Toros de Lotbinière et à l'Association de soccer mineur de Saint-Agapit

6.4 - Dons Desjardins aux Toros de Lotbinière et à l'Association de soccer mineur de Saint-Agapit

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit reçoit chaque année un montant de 2 500 \$ de la part de la caisse populaire Desjardins St-Agapit / St-Gilles pour répartir aux organismes de loisirs de Saint-Agapit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de distribuer un montant de 475 \$ aux Toros de Lotbinière (Association de baseball mineur) et un montant de 475 \$ pour l'Association de soccer mineur de Saint-Agapit. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.959.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07 - Sécurité publique

7 - Sécurité publique

07.01 (2013-08-333) - Rapport sur la situation des activités du services des incendies

7.1 - Rapport sur la situation des activités du service des incendies

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie du 19 juin au

19 juillet 2013 ;

Alarme incendie :	3
Feu de résidence :	0
Feu d'Industrie :	0
Feu déchets :	0
Feu d'installation électrique :	1
Vérification feu sans permis :	0
Feu de cheminée :	0
Désincarcération / accident de la route :	0
Assistance aux citoyens :	1
Entraide aux municipalité :	1
Intervention matières dangereuses :	0
Vérification odeur propane	0
Pratique évacuation :	0
Total appels d'urgence :	6
Autre appel et activité :	0
Pratique :	1

Adopté à l'unanimité par les conseillers

08 - Finances

8 - Finances

08.01 (2013-08-334) - Liste des salaires du 26 mai au 29 juin 2013

8.1 - Liste des salaires du 26 mai au 29 juin 2013

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que la liste des salaires bruts payés du 26 mai au 29 juin 2013, au montant de 93 348.52 \$ soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.02 (2013-08-335) - Liste des salaires payés du 30 juin au 27 juillet 2013

8.2 - Liste des salaires payés du 30 juin au 27 juillet 2013

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que la liste des salaires bruts payés du 30 juin au 27 juillet 2013, au montant de 98 116.46 \$ soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.03 (2013-08-336) - Dépenses d'investissement juillet 2013

8.3 - Dépenses d'investissement juillet 2013

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la liste des dépenses d'investissement pour le mois de juillet 2013 pour un montant de 51 340.21 \$.

Ray-Car Division de Sintra Inc., 395.24 \$, facture # 0202-09531, rue Gosselin, pierre concassée, poste budgétaire 23.04000.721

9137-0452 Québec Inc., 354.35 \$, facture # 69, rue Gosselin, 4 transports, poste budgétaire 23.04000.721

Ray-Car Division de Sintra Inc., 4 463.69 \$, facture # 0202-19124, rue Gosselin, pierre concassée, poste budgétaire 23.04000.721

Ray-Car Division de Sintra Inc., 38 672.37 \$, facture # 1360-19127, rue Gosselin, pavage rue Gosselin, poste budgétaire 23.04000.721

Charles Boulay, 366.77 \$, facture # 4351, rue Gosselin, excavation, poste budgétaire 23.04000.721

Charles Boulay, 333.43 \$, facture # 4349, rue Gosselin, excavation, poste budgétaire 23.04000.721

Ray-Car Division de Sintra Inc., 4 871.85 \$, facture # 0202-09619, rue Gosselin, pierre concassée, poste budgétaire 23.04000.721

Transport Yvon Caux & Fils Inc., 487.24 \$, facture # 6576, rue Gosselin, camion, poste budgétaire 23.04000.721

Ray-Car Division de Sintra Inc., 1 395.27 \$, facture # 6598, rue Gosselin, transport de gravier, poste budgétaire 23.04000.721

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.04 (2013-08-337) - Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2013

8.4 - Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2013

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'entériner le paiement des comptes payés au cours du mois de juillet 2013 au montant de 130 834.63 \$, d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de juillet 2013 au montant de 210 989.34 \$ et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Josée Martineau, à en faire le paiement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09 - Varia

9- Varia

Aucun sujet n'a été inscrit au varia.

10 - Période de question des contribuables

10 - Période de questions des contribuables

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

11 (2013-08-338) - Levée de la séance

11- Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de lever la séance ordinaire à 20h13.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Josée Martineau, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Josée Martineau, secrétaire-trésorière/directrice générale par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse